

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Candriam M Multi Strategies, un compartiment de la SICAV Candriam M

Code ISIN : LU1115383520 (Catégorie d'actions EUR F Class)
Société de gestion: Candriam

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement de Multi Strategies (le « Compartiment ») est d'obtenir un rendement absolu et de surperformer l'ESTR Capitalised +1% sur une période de quatre ans, avec une volatilité annuelle de 3 % en moyenne (6 % au maximum), en investissant la majorité de son actif net dans des parts de « Candriam MM Multi Strategies » (le « Fonds Maître »). Le Compartiment agit à titre de fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de son actif net dans le Fonds Maître, ne détenant qu'un faible montant d'espèces à des fins de liquidité. Le Fonds Maître est un FIA réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Politique d'investissement du Fonds Maître :

Le Fonds Maître investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des organismes de placement collectif ou fonds d'investissement utilisant divers types de stratégies alternatives (« long/short », « arbitrage/valeur relative », « global macro » et « CTA », systématique, discrétionnaire, etc.) appliquées à tous les types d'actifs financiers. Ses investissements sont diversifiés sur l'ensemble des marchés, méthodologies de gestion et gestionnaires financiers. Le Fonds Maître ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans un même OPC de gestion alternative ou fonds d'investissement sous-jacent. Il est géré de manière diversifiée et discrétionnaire, selon les anticipations du gestionnaire. Ses investissements dans des organismes de placement collectif ou fonds d'investissement se caractérisent comme suit :

- jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif de droit français ou européen régis par la directive 2009/65/CE,
- jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts ou actions de FIA de droit français,
- jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts ou actions de FIA établis dans un autre État membre de l'UE ou de fonds d'investissement de droit étranger qui répondent aux critères énoncés dans les règlements généraux de l'AMF,
- jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif, de fonds d'investissement alternatifs ou de fonds d'investissement eux-mêmes investis à raison de plus de 10 % dans des parts ou actions d'autres organismes de placement collectif, de fonds d'investissement alternatifs ou de fonds d'investissement, ou dans des parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger qui ne répondent pas aux critères énoncés dans les règlements généraux de l'AMF.

Le Fonds Maître peut investir dans des organismes de placement collectif, FIA ou fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de compenser le manque temporaire d'opportunités d'investissement dans les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement qui sont compatibles avec ses objectifs de gestion, le Fonds Maître peut également, à titre provisoire, investir directement dans :

- des titres de capital français ou internationaux ; et/ou

- des titres de créance et instruments du marché monétaire : obligations et autres titres de créance (quels que soient la zone géographique, la note, le secteur ou le niveau de capitalisation) dont l'utilisation est compatible avec ses objectifs de gestion.

À des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture, le Fonds Maître peut investir dans des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, ou de gré à gré, notamment des contrats de change à terme, des options d'achat ou de vente sur indices boursiers ou obligataires, des futures, etc.

Le Fonds Maître n'aura pas recours aux swaps sur rendement total (TRS). Les engagements nets découlant de ces transactions peuvent représenter jusqu'à 125 % de son actif net. Selon sa position de liquidité et le calendrier probable de ses investissements, le Fonds Maître peut occasionnellement investir des liquidités dans des dépôts bancaires, plutôt que dans des OPC monétaires, afin d'optimiser la gestion de trésorerie. Le Fonds Maître peut recourir aux emprunts d'espèces, conformément à la réglementation applicable, à hauteur de 10 % de ses actifs, soit pour accroître la liquidité lorsque des rachats sont effectués, soit pour faire face aux insuffisances temporaires de trésorerie lors de souscriptions. Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture (futures, options, contrats à terme, swaps, etc.). Le Compartiment peut à tout moment emprunter des montants à hauteur de 35 % de sa Valeur Nette d'Inventaire soit pour poursuivre ses politique et stratégie d'investissement, soit pour combler des déficits de trésorerie temporaires causés, par exemple, par le besoin de satisfaire des demandes de rachat d'Actions formulées par les Actionnaires, afin de faire face aux écarts temporaires dans les achats et ventes de titres relatifs au Compartiment et d'honorer tous paiements liés à l'exposition au change. Le Compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne vise pas spécifiquement à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

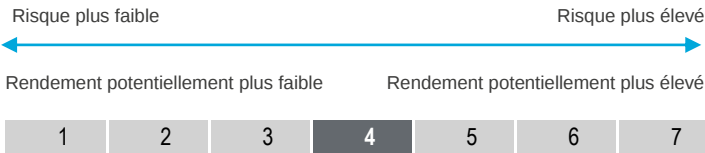
La Devise de Référence du Compartiment est le dollar américain (EUR). Les actionnaires peuvent, sur demande, racheter leurs Actions le dernier Jour Ouvrable de chaque mois au Luxembourg, sous réserve d'un préavis de 65 jours civils, comme cela est plus amplement précisé dans le Prospectus.

Le revenu généré par le Compartiment est réinvesti dans des actions de capitalisation.

Recommandation : ce Compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur capital dans un délai de moins de quatre ans.

...

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le Compartiment est classé au niveau 4 sur l'indicateur synthétique de risque/rendement, qui s'appuie sur des données historiques. Du fait de son exposition aux marchés internationaux et aux stratégies alternatives, le Compartiment peut faire face à une volatilité moyenne, comme l'indique son classement sur l'indicateur susmentionné.
- Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable pour le futur. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut changer au fil du temps. Aucune garantie ou protection en capital n'est offerte sur la valeur du Compartiment. La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Facteurs de risque particuliers
- Risques associés au caractère nourricier du Compartiment : Compte tenu de son caractère nourricier, le Compartiment sera naturellement concentré dans le Fonds Maître. Par conséquent, les risques de concentration et les risques de marché se présenteront essentiellement au niveau du Fonds Maître. La Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dépendra principalement de celle du Fonds Maître. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ne peut donc être déterminée qu'après le calcul de la valeur nette d'inventaire du Fonds Maître. La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action peut être ajournée en cas de suspension du calcul de

la valeur nette d'inventaire par action du Fonds Maître ou en cas de toute autre suspension ou tout autre report de l'émission, du rachat et/ou de l'échange d'actions dans le Fonds Maître. Le Compartiment sera exposé aux risques de liquidité et de valorisation du fait de son investissement dans le Fonds Maître.

- Facteurs de risque liés à la politique d'investissement du Fonds Maître :
- Risque lié aux instruments dérivés : Les fonds peuvent recourir à des instruments dérivés cotés et non cotés pour obtenir une exposition aux actifs sous-jacents ou protéger leurs actifs directs. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Les instruments dérivés peuvent amener les Fonds à avoir une exposition au marché plus forte que d'ordinaire, ce qui peut parfois accroître les pertes.
- Risque de contrepartie : Les instruments dérivés non cotés sont convenus avec une contrepartie spécifique. Si la contrepartie entre en liquidation, fait défaut ou manque à ses obligations de paiement à l'échéance prévue, les Fonds pourraient subir des pertes. Vu que les instruments dérivés en question ne sont pas cotés, leur prix peut être difficile à établir.
- Risque en matière de durabilité : ce terme désigne tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance susceptible d'influer sur la performance et/ou la réputation des émetteurs du portefeuille. Le risque en matière de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et de ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.
- Risque de liquidité: le fonds investit dans des instruments financiers et/ou des segments de marché qui sont considérés comme peu liquides. Ces instruments nécessitent un délai parfois long pour être vendus ou peuvent comporter des restrictions à leur vente. Ce risque est accentué dans certaines circonstances de marché et / ou en cas de rachat massif, ce qui peut affecter la performance du fonds.
- Veuillez consulter le Prospectus complet pour plus d'informations sur les risques.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	3.94%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	0.00% - 5 % de l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie concernée (plus-values nettes – réalisées et non réalisées – diminuées de tous les frais (sauf les commissions de performance à payer)), cumulée chaque mois et ajustée des souscriptions ou rachats. À partir du 1er janvier 2022, application d'une commission de surperformance de 5 %, calculée selon la méthodologie High Water Mark Permanent, en fonction de l'excédent de la VNI par rapport à l'indice de référence, c'est-à-dire l'€STR Capitalized, dont le taux plancher est fixé à 0 et dont les conditions sont définies dans le prospectus.

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée et de sortie:

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas, l'investisseur paie moins.

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller ou de son distributeur la communication du montant effectif.

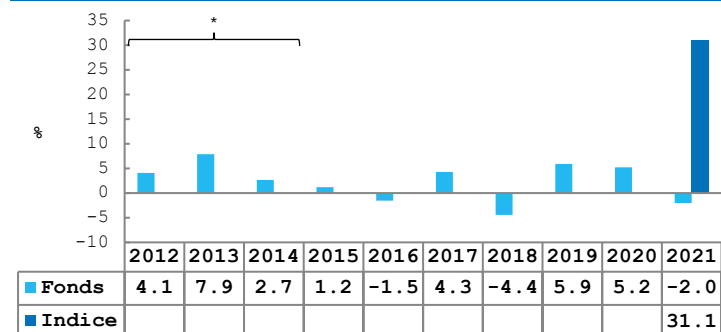
Frais courants:

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants excluent : les coûts liés aux transactions de portefeuille, sauf dans le cas de droits d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif, et les commissions de performance.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.candriam.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Performances nettes annualisées, hors frais ponctuels.

Année de création de l'action: 2014.

Devise: EUR.

Année de lancement du Compartiment : 2014.

* Les performances affichées avant le 30 septembre 2014 résultent d'une simulation fondée sur les performances passées de HDF International Funds - Xyphias (un fonds de droit français redomicilié au Luxembourg le 20 avril 2011), qui a fusionné avec le Compartiment le 30 septembre 2014. (*) Le 30 juin 2020, l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment, qui est devenu un fonds nourricier, ont été modifiés.

Si pour une année postérieure à l'année de création il n'y a pas de performance renseignée, c'est qu'il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur cette performance.

* Performance réalisée dans des conditions qui ne s'appliquent plus.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire: CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5 allée Scheffer L- 2520 Luxembourg.

Ce document décrit un compartiment de Candriam M. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments.

L'investisseur a le droit de demander la conversion de ses actions en actions d'un autre compartiment du fonds, selon les modalités disponibles auprès de son intermédiaire financier.

Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site internet www.candriam.com. Ces documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays ou le fonds est autorisé à commercialiser ses actions ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale. Toute autre information pratique, notamment le dernier prix des actions est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'état membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Candriam M est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Le présent document a été établi conformément aux exigences formelles et de fond énoncées dans le Règlement (UE) n° 583/2010 du 1er juillet 2010.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, notamment la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et le bien-fondé de cette politique au regard des risques en matière de durabilité et de leurs impacts, sont disponibles sur le site Internet de Candriam via le lien suivant : https://www.candriam.com/siteassets/legal-and-disclaimer/external_disclosure_remuneration_policy.pdf.

Un exemplaire imprimé de la politique de rémunération peut être obtenu, sur demande et gratuitement, auprès de la Société de Gestion.